

## **PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

La MDPH peut consulter et vérifier les informations figurant dans votre dossier usager, ou dans celui de la personne aidée le cas échéant, afin de s'assurer que chaque candidat au comité des usagers de la MDPH soit non seulement éligible, mais également représentatif de la diversité des usagers. Cette vérification porte uniquement sur les éléments nécessaires à la confirmation de votre qualité d'usager du service et sera réalisée par des agents habilités, dans le strict respect de la confidentialité et de la réglementation en vigueur. La MDPH peut également consulter certaines informations déjà présentes dans votre dossier usager, notamment le type d'handicap ou la situation professionnelle, afin de garantir une sélection permettant la représentativité du comité.

Pour toutes questions ou remarques relatives au comité des usagers, vous pouvez envoyer un courriel à l'adresse suivante : **BALP\_MDPH-CDU@alsace.eu**

Les informations recueillies lors de votre candidature volontaire sont traitées par la MDPH Alsace, 6a rue du Verdon à Strasbourg (67100), pour la gestion des candidatures et la gestion et l'animation du comité des usagers, sur la base de votre consentement (article 6 et 7 RGPD) qui peut être retiré à tout moment et vous pouvez demander votre désinscription à tout moment.

Dans le cadre de cette démarche, certaines informations déjà présentes dans votre dossier usager, notamment le type d'handicap ou la situation professionnelle, pourront être vérifiées par les agents habilités de la MDPH afin de garantir la représentativité du comité. Lorsque la candidature est déposée par une personne se présentant comme aidante ou accompagnante d'une personne en situation de handicap, ces vérifications seront également porter sur les données de la personne accompagnée, dans le but de confirmer la qualité d'aidant/accompagnant et de garantir la représentativité du comité. Ces vérifications sont fondées sur la mission d'intérêt public poursuivie par la MDPH (article 9.2.i du RGPD).

Dans le cas où vous serez sélectionné pour rejoindre le comité, les données sont conservées pendant la durée du mandat dans le comité (2 ans), puis pendant 5 ans avant anonymisation ou suppression définitive. Dans le cas contraire, les données sont effacées à la clôture de la période de sélection. Les données collectées peuvent également être utilisées à des fins d'élaboration de statistiques, dans le respect de la réglementation en vigueur. Les données ne sont transmises à aucun tiers, sauf obligation légale ou nécessité liée au fonctionnement du service.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation ou d'opposition pour des raisons tenant à votre situation particulière. Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant auprès du Délégué à la Protection des Données à l'adresse suivante : **mdph.dpo@alsace.eu**

Vous disposez enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).